



# Directives

pour la santé et la sécurité

## Guide d'inspection du lieu de travail

**SCFP** / *Syndicat canadien  
de la fonction publique*

Santé et sécurité





## Table des matières

INTRODUCTION.....	1
Les inspections sont importantes .....	1
Exigences juridiques.....	2
Temps de travail pour les inspections .....	2
Comment procéder à l’inspection .....	2
La formation.....	3
La planification .....	3
La préparation à l’inspection .....	5
L’inspection.....	6
Les dangers à considérer.....	6
Inspections conjointes et individuelles.....	7
La prise de notes .....	8
Conseils .....	9
Comment signaler les résultats de l’inspection .....	9
L’analyse.....	9
Recommandations .....	10
Conseils .....	10
Que faire après.....	10
La réunion du comité de santé et sécurité .....	11
Le suivi.....	11
Derniers conseils.....	11

**REMARQUE IMPORTANTE :** Le présent guide est destiné à fournir au lecteur des informations sur la santé et la sécurité au travail, ainsi qu’à l’orienter vers les autres outils de la trousse du comité de santé et de sécurité du SCFP pour traiter les problèmes au sein de son lieu de travail. Il ne remplace pas les conseils d’un professionnel compétent en matière de santé et de sécurité. Avant d’aborder des problématiques complexes, demandez toujours conseil à votre section locale, à votre conseiller national du SCFP ou au spécialiste national en santé-sécurité du SCFP dans votre région.

## INTRODUCTION

L'un des principaux objectifs des comités de santé et de sécurité<sup>1</sup> ou des représentants en santé et sécurité<sup>2</sup> consiste à identifier les dangers afin de les éliminer ou de mettre en place des contrôles appropriés pour éviter que les travailleurs se blessent.

Les activités de prévention des incidents liés à la santé et à la sécurité au travail doivent devenir routinières et s'intégrer aux tâches régulières des comités de santé et de sécurité. Une partie de cette routine consiste à examiner le lieu où se déroule le travail pour rechercher des éléments susceptibles de mettre en danger la santé ou la sécurité des travailleurs. Une inspection du lieu de travail offre, aux membres du comité ou aux représentants, l'occasion de scruter le travail et le lieu de travail, ainsi que d'examiner l'état des outils ou des équipements utilisés par les travailleurs, l'environnement de travail et les processus de travail en temps réel. C'est pourquoi il est important de les faire régulièrement.

Une inspection du lieu de travail offre, aux membres du comité ou aux représentants, l'occasion de scruter le travail et le lieu de travail, ainsi que d'examiner l'état des outils ou des équipements utilisés par les travailleurs, l'environnement de travail et les processus de travail en temps réel.

L'inspection peut avoir pour but :

- de trouver de nouveaux dangers;
- de vérifier le bon fonctionnement des mesures de contrôle;
- d'inspecter les lieux d'un processus ou d'une machine à venir;
- de faire le suivi après s l'installation de nouveaux équipements;
- d'assurer le suivi d'un problème ou d'un risque pour la santé et la sécurité;
- de faire le suivi de rapports antérieurs d'accidents ou de maladies.

Il est plus facile de se préparer à l'inspection quand on a déterminé son but.

### Les inspections sont importantes

La législation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail repose sur le système de responsabilité interne (SRI). Le SRI est la philosophie qui guide l'application des lois sur la santé et la sécurité au travail dans toutes les juridictions.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du présent guide, le terme « comité de santé et de sécurité » englobe les comités requis par la loi ou la convention collective. On les appelle parfois comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail (CMHST) ou comité en milieu de travail (CMT).

<sup>2</sup> Par « représentant en santé et en sécurité », on entend la personne choisie par la section locale pour soulever des préoccupations en matière de santé et de sécurité auprès de l'employeur dans les endroits où il n'y a pas de comité de santé et de sécurité. Dans le présent guide, lorsqu'il est question uniquement du comité, il faut sous-entendre qu'en l'absence d'un tel comité, c'est au représentant à s'occuper de ces tâches.

Elle repose sur le fait que chacun a un rôle à jouer dans la santé et la sécurité au travail et que les parties sont plus susceptibles de trouver des solutions efficaces en collaborant entre elles. (Pour en savoir plus sur le SRI, consultez le Guide du comité de santé et de sécurité qui se trouve dans la trousse de ressources.)

Par le truchement des inspections, les travailleurs membres du comité ou représentants peuvent informer l'employeur des dangers que présente le lieu de travail. Celles-ci servent aussi à informer les autres travailleurs des dangers au travail, car on peut leur signaler ces risques au moment de l'inspection.

## **Exigences juridiques**

Les exigences juridiques concernant les inspections varient d'une compétence à l'autre. La trousse de ressources du comité de santé et de sécurité du SCFP propose un tableau récapitulatif de ces informations. Pour vous assurer de vos droits et exigences, consultez la section correspondant à votre province ou votre juridiction.

Deux constantes demeures : 1) l'employeur doit prendre des mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs; et 2) les membres du comité ou les représentants en santé et en sécurité doivent participer à l'ensemble du processus. Les travailleurs qui effectuent des inspections en milieu de travail savent mieux où et quoi chercher, ce qui leur donne une meilleure chance de trouver les problèmes avant qu'ils ne deviennent graves. Le processus spécifique d'inspection est détaillé dans la politique et le programme d'inspection du lieu de travail.

Lorsque les inspections sont adaptées à la taille et à la nature de l'employeur, exhaustives et périodiques, et que les points identifiés sont corrigés, on peut dire que l'employeur prend des « mesures raisonnables » pour protéger ses employés.

## **Temps de travail pour les inspections**

Les inspections doivent être effectuées sur les heures de travail et l'inspecteur doit être payé à son taux de salaire normal pendant ce temps comme pendant les autres activités du comité ou du représentant en santé et en sécurité. Les tâches touchant à la santé et à la sécurité ne doivent pas être considérées comme spéciales ou supplémentaires; elles font partie des responsabilités régulières de l'employé. Il est important que les travailleurs effectuant les inspections bénéficient d'un déchargement approprié et qu'on ajuste leur charge de travail en conséquence.

Il est important que les travailleurs effectuant les inspections bénéficient d'un déchargement approprié et qu'on ajuste leur charge de travail en conséquence.

## **Comment procéder à l'inspection**

Faire une inspection du lieu de travail peut sembler un peu intimidant. Nos membres ont souvent des préoccupations ou des questions du genre :

- Comment suis-je censé savoir quoi chercher ?
- Que se passe-t-il si je rate quelque chose ?
- Et si je me trompe ?

En matière de santé et de sécurité, le SCFP juge que ce sont les travailleurs qui connaissent le mieux leur travail. À ce titre, ce qui compte, c'est leur expertise dans leur lieu de travail. Les travailleurs connaissent le travail, le lieu de travail, les différents processus qui peuvent se produire en même temps et les personnes qui y travaillent. C'est ainsi que vous arriverez à

... l'inspection consiste à remarquer ce qui a changé dans le travail ou le lieu de travail, puis d'évaluer si ce changement est bon ou mauvais

repérer les dangers non identifiés auparavant ou les changements entraînant de nouveaux dangers. Il faut regarder les plafonds, les planchers, les murs, les coins et les joints pour voir s'ils ont changé depuis la dernière fois. Il s'agit d'écouter le lieu de travail, au cas où vous remarqueriez des changements dans les sons. Il s'agit de parler aux travailleurs, de leur demander s'ils ont remarqué quelque chose de différent ou s'ils ressentent des effets néfastes lorsqu'ils sont au travail. Le plus souvent, l'inspection consiste à remarquer ce qui a changé dans le travail ou le lieu de travail, puis d'évaluer si ce changement est bon ou mauvais (s'il engendre un danger).

Les sections suivantes décrivent certains aspects des bonnes politiques et des bons programmes d'inspection.

## La formation

Une bonne inspection est faite par des personnes qui savent ce qu'elles font. Or, on peut apprendre par essai et erreur ou en suivant une formation. Avec le temps et l'expérience, ces deux approches vous permettront d'effectuer une bonne inspection. Mais commencer par de la formation, c'est prendre une longueur d'avance. La série de cours du SCFP sur la santé et la sécurité inclut un module sur les inspections en milieu de travail. C'est un excellent moyen de commencer à acquérir les compétences dont vous avez besoin. Votre section locale peut obtenir de l'aide auprès de ses personnes conseillères nationales pour organiser des ateliers.

## La planification

La planification de l'inspection est une première étape importante. Vous devez savoir où et quand l'inspection aura lieu, ainsi que les autres personnes qui y participeront s'il y a lieu. En planifiant, vous aurez tous les outils à votre disposition pour que l'inspection se déroule le mieux possible.

Voici quelques points à considérer dans la planification d'une inspection.

**Déterminez le but de l'inspection.** Vous voulez savoir à l'avance quel type d'inspection vous allez faire. Par exemple, s'agit-il d'une inspection de routine des lieux de travail ou de celle d'une nouvelle pièce d'équipement ? Le but de l'inspection déterminera la durée à prévoir et les autres

personnes à impliquer en fonction de l'expertise requise. Par exemple, si vous faites une inspection du système de ventilation, vous voudrez probablement inclure les personnes qui en assurent l'entretien et prévoir une durée plus courte que ce qui serait requis pour effectuer une inspection de routine d'un bâtiment entier et de son terrain. Le but de l'inspection déterminera également à quelle fréquence celle-ci doit être faite. Par exemple, la loi peut obliger la tenue d'une inspection de routine par mois. Vérifiez les exigences en matière de santé et de sécurité au travail dans votre juridiction.

**Déterminez quel type d'espaces l'inspection couvrira.** Vous voulez connaître à l'avance les zones à inspecter, puisque les exigences juridiques peuvent varier. Par exemple, s'il y a un espace confiné, il faut respecter certaines règles simplement pour y entrer. En sachant ce que contiennent les zones à inspecter, vous pourrez mieux prévoir le temps, les outils et l'équipement de protection individuelle dont vous aurez besoin. Cela vous donnera également la possibilité d'informer le superviseur ou le directeur de la zone pour minimiser les dérangements.

**Déterminez le type de travail qu'on y fait.** En sachant quels travaux sont effectués, vous pourrez anticiper les types de risques pouvant être présents. Des types spécifiques de dangers entraînent des exigences juridiques et réglementaires spécifiques. En sachant à quels types vous aurez affaire, vous pourrez réviser les exigences juridiques et ainsi faire une inspection plus éclairée. Même dans un seul lieu de travail, il peut y avoir de nombreux types de travaux différents. Par exemple, dans une école, il peut y avoir de l'enseignement en salle de classe, du travail en bureau, des expériences scientifiques en laboratoire, la construction de décorations en atelier de menuiserie, de l'exercice en gymnase ou à la piscine et la de culture de légumes en serre. Au bureau, le comité peut être à l'affût des microtraumatismes répétés et des problèmes de qualité de l'air. Dans la serre, il peut s'attendre à trouver un environnement humide et chaud, ainsi que des dangers liés aux plantes, aux produits chimiques utilisés pour les fertiliser, les traiter et nettoyer le matériel et aux outils utilisés, toutes des choses qu'on ne trouve pas normalement dans un espace de bureau. Pour en apprendre davantage sur les tâches, il est utile de parler avec les travailleurs de la zone avant et pendant l'inspection, en plus de passer en revue les procédures de travail sécuritaire élaborées pour cette zone.

**Déterminez quel type d'équipement est utilisé.** Le fait de savoir quel équipement est utilisé avant d'effectuer l'inspection permet de prévoir l'expertise dont on pourrait avoir besoin. Personne ne s'attend à ce qu'un individu soit expert dans chaque équipement pouvant être utilisé dans un lieu de travail. Par exemple, un inspecteur en santé-sécurité dans une municipalité peut devoir inspecter une garderie, un établissement de soins de longue durée et une gare d'autobus. Il est peu probable que cette personne soit experte en ascenseurs de plafond et en autobus. Or, en sachant la présence d'ascenseurs et d'autobus, elle peut demander à consulter les manuels ou les registres d'entretien à l'avance. En outre, si ce n'est pas votre domaine d'expertise, prévoyez de parler aux travailleurs. Ils ont cette expertise et peuvent vous faire savoir si tout fonctionne comme il se doit ou s'il y a des problèmes.

**Vérifiez ce que les inspections précédentes ont révélé.** En sachant quels problèmes ont été précédemment identifiés dans ces zones avant d'effectuer l'inspection, vous saurez quel suivi faire pour vérifier l'achèvement des travaux et vous assurer qu'ils n'ont pas engendré de nouveaux dangers. C'est un moyen facile de vérifier que le système fonctionne et qu'on corrige les problèmes. S'ils le sont, parlez aux travailleurs pour savoir si les choses se sont améliorées ou s'il y a encore des problèmes en suspens. Si on n'a pas corrigé les points problématiques, renvoyez-les au comité de santé et de sécurité qui pourra émettre une recommandation.

**Déterminez où des incidents (accidents et quasi-accidents) se sont produits.** En sachant où se sont produits les incidents, le membre du comité ou le représentant a la possibilité de jeter un nouveau regard sur les lieux, sans le stress ou les processus associés aux enquêtes sur les incidents. Cela donne l'occasion de détecter des facteurs contributifs à l'accident. Cela donne également la possibilité de faire un suivi auprès des travailleurs pour voir s'ils ont été exposés à des circonstances similaires ou s'ils ont eu connaissance de choses qui auraient pu contribuer à l'accident. Par exemple, si vous savez qu'un travailleur a fait une chute dans un escalier par une journée pluvieuse vous pouvez inspecter l'escalier de plus près pour voir s'il faut remplacer les marches antidérapantes, si les tapis sont déplacés, si la rampe est solide ou si l'éclairage est adéquat. Vous pourriez également demander aux travailleurs si quelqu'un d'autre a glissé sur le plancher par temps pluvieux ou s'ils ont déjà failli se blesser dans l'escalier.

## **La préparation à l'inspection**

Une fois que l'on connaît l'emplacement et les tâches à inspecter, on peut déterminer l'équipement dont on aura besoin. C'est aussi le bon moment pour vérifier si la législation a changé depuis la dernière inspection.

Pour l'inspection, vous pourriez avoir besoin des choses suivantes :

- une planchette à pince, des formulaires d'inspection et des feuilles de notes;
- crayons, stylos, « post-it »;
- les plans d'étage;
- les registres d'entretien;
- une liste de questions à poser aux travailleurs;
- un avis d'inspection à l'intention du superviseur ou du directeur et une permission d'entrer sur les lieux;
- un appareil photo (attention, ce n'est pas toujours approprié, par exemple en présence d'enfants);
- l'équipement de protection individuelle ou les outils requis dans chaque zone;
- une étiquette qui vous identifie en tant que travailleur-inspecteur;
- les rapports des inspections précédentes;
- les rapports d'accident concernant la zone à inspecter;
- le procès-verbal de la dernière réunion du comité.



Il est conseillé d'informer le superviseur ou le responsable à l'avance de votre présence sur les lieux de travail. De cette manière, vous ne le surprenez pas, ce qui peut faciliter l'accès à des secteurs spécifiques en dérangeant au minimum les activités normales.

## L'inspection

Gardez à l'esprit que personne n'est censé être un expert dans tous les aspects d'un lieu de travail. C'est pourquoi il est important de parler aux travailleurs pendant l'inspection. Chaque travailleur est l'expert du travail qu'il fait. Les travailleurs sont les plus susceptibles de connaître :

- les outils et l'équipement qu'ils utilisent, leur fonctionnement attendu et leur fonctionnement réel;
- la séquence des tâches au cours de la journée de travail;
- les personnes qui travaillent à leurs côtés;
- les points à améliorer;
- les problèmes susceptibles de se produire.

Lorsque vous parlez aux travailleurs, posez-leur des questions spécifiques sur les changements qu'ils ont pu observer. Si vous leur demandez : « Comment ça va ? » ou « Avez-vous des problèmes ? », il est fort possible qu'on vous réponde non. Au travail, les gens ont souvent une routine qui leur permet de s'adapter facilement à un petit changement, à condition qu'il ne soit pas trop perturbateur ou irritant. Ils s'adaptent et ils oublient. Mais si vous leur demandez spécifiquement « Y a-t-il quelque chose qui a changé dans votre travail ou dans les outils que vous utilisez ? », vous les invitez à réfléchir à une chose spécifique et à s'interroger sur leur travail ces derniers temps. Vous êtes plus susceptible d'obtenir une réponse qui signale un danger.

## Les dangers à considérer

Il existe différents types de dangers en milieu de travail. La série de cours du SCFP sur la santé et la sécurité contient un excellent module sur l'identification des dangers qui peut vous aider à parfaire vos compétences. Voici quelques points sur lesquels vous voudrez peut-être vous concentrer lors de votre inspection :

- les risques de glissades, de trébuchement ou de chute et les couloirs encombrés;
- les risques chimiques comme les nettoyants, les désinfectants ou les décapants;
- les risques biologiques comme les virus, les bactéries ou le sang;
- les dangers physiques comme la radiation, la chaleur ou les vibrations;
- la manipulation et l'entreposage des matériaux;
- le travail répétitif;

La série de cours du SCFP sur la santé et la sécurité contient un excellent module sur l'identification des dangers qui peut vous aider à parfaire vos compétences.

- les problèmes systémiques (liés à l'organisation ou à l'exécution du travail);
- les risques liés à la violence;
- la dotation en personnel et la charge de travail;
- les risques ergonomiques, comme des fauteuils mal ajustés ou un équipement inadéquat, pouvant causer des douleurs aux articulations et aux muscles;
- l'entretien et les signes d'usure des appareils;
- les risques mécaniques comme les machines qui peuvent pincer, couper, etc.;
- le suivi des éléments précédemment identifiés et des accidents.

La trousse de ressources du comité de santé et de sécurité du SCFP propose un exemple très détaillé de liste de contrôle pour effectuer des inspections.

Rappelez-vous, ce n'est qu'un guide. Laissez-vous mener par votre expérience et celle des autres travailleurs. Si on vous dit qu'il y a un problème, il y en a probablement un.

## Inspections conjointes et individuelles

Il existe des lieux de travail où les inspections sont effectuées en présence des membres de la direction et des travailleurs siégeant au comité de santé et de sécurité. Cela a des conséquences positives et négatives, et le résultat sera généralement le reflet des relations de travail. La présence d'un membre de la direction pendant l'inspection peut avoir des effets positifs :

- Il est plus facile d'obtenir les dégagements requis.
- La direction est exposée directement aux problèmes.
- Il est plus facile d'avoir accès à des zones spécifiques.
- La direction dispose d'un savoir que n'ont pas nécessairement les travailleurs.

Mais il peut aussi y avoir des effets négatifs :

- Les travailleurs à qui vous parlez ne veulent peut-être pas divulguer leurs préoccupations devant la direction.
- La direction pourrait faire pression pour qu'on ne signale pas les problèmes.
- La direction pourrait faire pression pour accélérer les choses (parce que ce sont des personnes « très occupées »...).
- Il pourrait y avoir désaccord sur ce qui constitue ou pas un danger.

Ne laissez personne vous empêcher de noter un danger que vous avez trouvé lors de votre inspection.

Il est important de se rappeler que, dans une inspection, on devrait consigner tous les dangers potentiels, même en cas de désaccord au sein de l'équipe d'inspection. Ne laissez personne vous empêcher de noter un danger que vous avez trouvé lors de votre inspection. Lorsque les membres du comité signent un formulaire d'inspection, cette signature indique leur accord avec son contenu et son exactitude.

Si le processus d'inspection devient problématique, assurez-vous de le faire savoir à l'exécutif de votre section locale, afin que celui-ci puisse

communiquer avec votre personne conseillère nationale ou le service de santé et de sécurité du SCFP. Il existe des moyens de résoudre les problèmes; vous n'êtes pas seul.

## La prise de notes

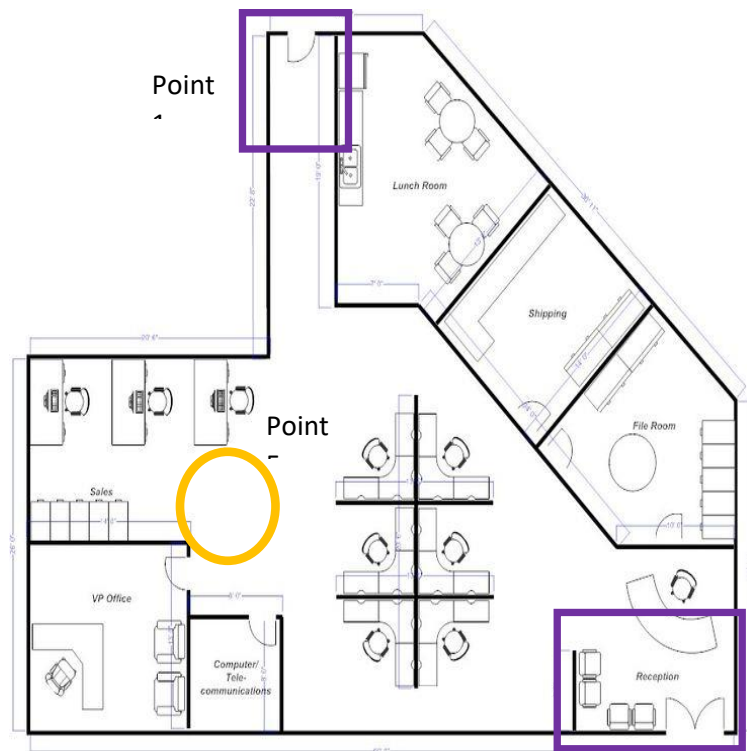
Les informations que vous avez recueillies sur les dangers en milieu de travail doivent être communiquées à la direction et aux autres travailleurs de manière à leur faire savoir où sont les problèmes. Les rapports d'inspection ne sont pas confidentiels; leur affichage sur le babillard de santé-sécurité au travail est un excellent moyen de rendre l'information accessible à tous les travailleurs.

Lors de la rédaction du rapport d'inspection, identifiez clairement le danger et son emplacement. Si un travailleur a une suggestion sur la manière de le traiter, n'oubliez pas de l'inclure au rapport. Parfois, il n'y a pas assez de place sur le formulaire pour tout écrire ou pour esquisser les emplacements; apportez toujours des copies supplémentaires ou des feuilles vierges. Vous pouvez utiliser ces feuilles pour dessiner l'emplacement d'un problème ou noter des détails supplémentaires pour vous aider à faire connaître le problème.

Par exemple, le fait de noter dans votre rapport « une tache d'eau au plafond » et « un risque de violence dans l'aire commune » n'indique aucun endroit spécifique. Les gens qui viendront résoudre le problème ne sauront pas quoi chercher. Ils pourraient ne pas trouver le bon problème. Les risques de violence au travail ne sont pas nécessairement évidents.

Mais si le rapport d'inspection comprend un plan d'étage (même en croquis), les informations sont plus faciles à comprendre et à recouper. Par exemple, en regardant le diagramme, les informations précédentes s'éclaircissent : « Il y a des signes d'une fuite d'eau (point 5, cercle) et rien n'empêche l'accès à l'ensemble du lieu de travail par les deux entrées (point 1, rectangle), ce qui engendre un risque de violence au travail pour tous les travailleurs. »

En prenant de bonnes notes, vous aiderez tout le monde à comprendre les dangers que vous avez relevés, en plus de faciliter les débats du comité de santé et de sécurité par la suite.



## Conseils

- Tous les dangers n'ont pas de conséquence immédiate. Si vous sentez que quelque chose est dangereux, même si personne ne s'est encore blessé, considérez-le comme un danger.
- Parlez aux travailleurs pour connaître leur expérience. N'oubliez pas de demander aux superviseurs ou aux cadres de première ligne s'ils sont au courant de problèmes.
- Utilisez le plan d'étage pour indiquer l'emplacement d'un danger mentionné dans le rapport d'inspection.
- Si vous ne disposez pas d'un plan, vous en trouverez un dans le plan d'évacuation de votre immeuble.
- Vous pouvez prendre des photos en guise de références.
- Envisagez de modifier le formulaire pour y inclure les références aux rapports d'accidents antérieurs.
- Identifiez les points en séquence (numérotez-les), sans répétitions d'un mois à l'autre. De cette façon, lorsqu'on fera référence au point d'inspection 72, tout le monde saura de quoi il s'agit. Cela facilitera également la détection d'un problème récurrent. Par exemple, on peut les identifier comme suit : points 112, 113, 114, 43, 115.
- Pour aider à la classification, on peut inclure l'année dans le code. Par exemple, la liste ci-dessus pourrait devenir la suivante : points 2017-112, 2017-113, 2017-114, 2016-43, 2017-115.
- Après l'inspection, faites part de vos découvertes au superviseur ou au responsable de la zone.

## Comment signaler les résultats de l'inspection

Maintenant que vous avez planifié, préparé, effectué une inspection du lieu de travail et pris des notes sur les différents dangers en lien avec les tâches qui s'y font, il est temps de rédiger le rapport d'inspection.

### L'analyse

À la fin de l'inspection, nous recommandons de passer en revue les points. Vérifiez que les dangers sont clairement identifiés, avec leurs problèmes et leur emplacement.

Il n'est pas vraiment nécessaire de suggérer des solutions, étant donné que les recommandations seront débattues au comité mixte de santé et de sécurité. Mais s'il existe des solutions évidentes à certains problèmes ou si les travailleurs en suggèrent, vous pouvez le mentionner sur le formulaire à côté du point ou sous forme de renseignement supplémentaire. Par exemple, le point 1 de l'exemple ci-dessus (risque de violence en milieu de travail) pourrait inclure une solution ou une recommandation comme « restreindre l'accès en verrouillant les portes et en installant des caméras vidéo et un bouton d'ouverture à la réception ». Si la solution proposée est raisonnable et qu'elle élimine le risque, il est fort possible qu'un responsable ou un superviseur l'approuve.

Les personnes qui ont fait l'inspection peuvent être invitées à évaluer le degré d'urgence d'un problème. L'important, c'est de souligner que tous les problèmes vont devoir être réglés éventuellement. Dans certains lieux de travail, les points identifiés comme étant peu prioritaires peuvent prendre du temps à se résoudre, voire ne pas être traités du tout. Il est acceptable de hiérarchiser les points, mais il faudra tout de même s'attaquer aux problèmes non urgents. Si un point à faible priorité revient constamment, il faudra peut-être émettre une recommandation à son sujet.

## **Recommandations**

Fréquemment, les formulaires d'inspection du lieu de travail sont acceptés tels quels et font l'objet d'une recommandation selon laquelle tous les points qui y figurent soient traités le plus tôt possible. Certaines juridictions imposent des obligations en matière de recommandations, alors assurez-vous de vérifier ce qui s'applique à votre travail et à votre lieu de travail. La trousse de ressources du comité de santé et de sécurité du SCFP contient un document sur les exigences et le processus de rédaction des recommandations. De plus, la série de cours du SCFP sur la santé et la sécurité inclut un atelier sur les fonctions du comité et la rédaction de recommandations pour vous apprendre à rédiger des recommandations efficaces.

Il est fort possible que certains dangers nécessitent des discussions plus approfondies et un complément d'information. On peut recommander que des points spécifiques soient discutés lors de la réunion du comité de santé et de sécurité afin de trouver des solutions plus complètes.

## **Conseils**

- Si le comité n'en sait pas assez sur un danger spécifique, demandez à faire un exposé sur le sujet à sa prochaine réunion.
- Demandez aux travailleurs leurs idées pour résoudre le problème.

## **Que faire après**

Une fois le rapport rédigé, il est temps de partager ces informations. Le rapport contient des dangers liés au travail et au lieu de travail. Pour s'assurer que l'employeur s'acquitte de son obligation de faire connaître les dangers au travail à ses employés, on peut laisser un exemplaire des rapports d'inspection dans un endroit facilement accessible aux travailleurs. Il peut s'agir d'un cartable dans la salle de repos ou d'un babillard de santé et de sécurité. Les autres personnes à qui vous devez remettre une copie du rapport sont le superviseur ou le cadre de première ligne, le comité et le gestionnaire immobilier (le cas échéant). La politique et le programme d'inspection des lieux de travail devraient donner la liste des postes ou des personnes devant recevoir une copie des rapports d'inspection.

Nous recommandons de passer en revue le contenu du rapport avec le superviseur ou le directeur de la zone concernée, surtout si vous n'avez pas pu le rencontrer lors de l'inspection. Cela donne aux personnes directement responsables de la zone de travail la possibilité de

s'impliquer. Tout comme les travailleurs, les superviseurs et les gestionnaires de première ligne ont une expertise et une expérience utiles à la recherche de solutions efficaces aux problèmes en milieu de travail.

## **La réunion du comité de santé et sécurité**

Il devrait toujours être possible de discuter des résultats des inspections du lieu de travail pendant la réunion du comité. Nous conseillons d'indiquer au rapport les points qu'on devrait inclure nommément à l'ordre du jour pour en discuter. Vous pourriez ainsi attirer l'attention sur un point de faible priorité mais récurrent, un élément plus préoccupant ou un suivi sur un point traité récemment.

Il est important de s'assurer que l'employeur informe les travailleurs du danger et des mesures temporaires mises en place pendant qu'on cherche une solution plus permanente. Par exemple, dans le cas d'un effondrement du plafond dans une pièce à cause d'une fuite d'eau, il pourrait s'agir de sceller la pièce et de s'assurer que personne ne puisse y entrer en attendant qu'on fasse les réparations requises.

Pour ce qui est de l'exemple avec notre plan d'étage, vous pourriez vouloir signaler les risques de violence au travail. Cela vous permettrait de discuter sérieusement des risques aux entrées et des solutions possibles. Par exemple, peut-être faut-il aussi changer les portes pour qu'elles soient assez solides lorsqu'elles sont verrouillées. Vous pourriez trouver qu'il faut ajouter une barrière entre le public et la réception, avec une porte supplémentaire pour restreindre l'accès à l'ensemble du lieu de travail au point d'entrée. La présente trousse comprend des outils pour les réunions du comité de santé et de sécurité et les recommandations.

## **Le suivi**

Une fois que les points ont été soulevés auprès du comité de santé et de sécurité et de l'équipe de direction, il est important d'en suivre les progrès. On soulève beaucoup de points dans une année; on peut facilement en perdre de vue s'il n'y a qu'une seule personne pour les gérer. Vérifiez où en est rendue chacune des solutions retenues. Rappelez-vous que certaines personnes ont des réticences face au changement. Il se pourrait qu'au début, les gens aient un peu de mal avec un changement de processus. Un second suivi peut vous aider à évaluer ce changement au fil du temps.

## **Derniers conseils**

- Gardez une liste de tous les points d'inspection dans leur ordre de numération. Lorsqu'un point est réglé, supprimez-le. (C'est plus facile si cette liste est informatisée.)
- Placez les points corrigés récemment sur une liste d'inspection future pour vous assurer que les solutions fonctionnent bien et qu'elles protègent les travailleurs.

:md/sepb 491